



LE DÉPARTEMENT

COMMISSION PERMANENTE

Extrait du registre des délibérations

Réunion du 4 mars 2019

N° : G49

OBJET : APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES DU VAR - ECHEANCES 1 ET 2

La Commission permanente du Conseil départemental s'est réunie le 4 mars 2019 à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Marc GIRAUD, Président du Conseil départemental du Var.

Présents :

M. Thierry ALBERTINI, Mme Patricia ARNOULD, Mme Hélène AUDIBERT, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Michel BONNUS, M. Sébastien BOURLIN, M. François CAVALLIER, M. Robert CAVANNA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, M. Jean-Guy DI GIORGIO, Mme Françoise DUMONT, Mme Manon FORTIAS, M. Marc GIRAUD, Mme Jessica HOET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Muriel LECCA-BERGER, Mme Julie LECHANTEUX, Mme Françoise LEGRAIEN, M. Jean-Bernard MIGLIOLI, Mme Nathalie PEREZ-LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Laëtitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Marie RUCINSKI-BECKER, Mme Andrée SAMAT, M. Richard SERT

Procurations :

Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Alain BENEDETTO à Mme Muriel LECCA-BERGER, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Nathalie BICAIS à M. Bruno AYCARD, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, M. Joseph MULE à M. Marc GIRAUD, M. Jean-Pierre VERAN à Mme Chantal LASSOUTANIE

Absents ou excusés :

COMMISSION PERMANENTE – Réunion du 4 mars 2019 n° G49

La Commission permanente du Conseil départemental est appelée à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la directive n°2002/49/CE du parlement européen et du conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement,

Vu l'article R572-10 du code de l'environnement,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A6 du 26 juin 2018 donnant délégation à la Commission permanente,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission déplacements, communications et réseaux du 7 février 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver le plan de prévention du bruit dans l'environnement des routes départementales du Var, pour prévenir les populations exposées aux effets du bruit, réduire si nécessaire, les niveaux de bruits, protéger les zones calmes et informer la population (échéances 1 et 2), joint en annexe.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Marc GIRAUD
Président du Conseil départemental du Var

Réception au contrôle de légalité : 6 mars 2019 Référence technique : 083-228300018-20190304-lmc2348985-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 14/03/2019

Pour le Président du Conseil départemental,
le directeur général des services,
Paul THOMAS DESESSARTS